



Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le titre de la séquence de concertation que vous ouvrez ce jour est « comment faire évoluer la rémunération des agents publics ? ».

La réponse de la CGT tient en trois mots : en l'augmentant !

Or, en dépit de la contraction du produit intérieur brut issue de la crise générée par un capitaliste débridé dans les années 2007 à 2010, la part des salaires de la Fonction publique dans les richesses créées est en recul ces quinze dernières années.

Il faut y voir là les conséquences de politiques d'austérité menées depuis trop longtemps et, notamment, de l'inacceptable gel de la valeur du point.

Mais, puisque cette question globale de pouvoir d'achat est essentiellement l'objet du rendez-vous salarial de la mi-juin, pour aujourd'hui, la CGT en restera sur quelques éléments liés au système de rémunération et au déroulement de carrière.

D'abord, la CGT observe qu'il y a quelque indécence dans la présentation du document qui nous est parvenu vendredi dernier. En effet, dans la page 7, il est rappelé que le gouvernement précédent a supprimé les avancements accélérés d'échelons, de manière totalement infondée et contre l'avis de notre organisation syndicale.

Et voilà qu'aujourd'hui, ledit document constate que seuls les avancements de grade ou de corps permettent de reconnaître la valeur professionnelle !

C'est bien la preuve que la CGT avait raison : il ne fallait pas remettre en cause ces dispositifs.

De surcroît, il existe une forme de duplicité manifeste à, aujourd'hui, en tirer d'éventuels arguments pour justifier l'accroissement des primes « au mérite ».

Pour la CGT, ce n'est pas la part indemnitaire qu'il faut encore accroître. Faut-il rappeler que cette dernière a doublé ces dernières années pour atteindre un niveau que rien ne justifie et qui pose des problèmes majeurs.

Donc, pour la CGT, il ne saurait être question que le salaire « au mérite » trouve à se concrétiser encore davantage et, a fortiori, via un accroissement des primes.

Cela serait immédiatement synonyme de davantage d'iniquité, d'opacité dans les systèmes de rémunération et de nouvelles difficultés dans les niveaux des retraites.

Par ailleurs, alors que ce gouvernement nous rebat les oreilles de son objectif de favoriser la mobilité, un nouvel accroissement des primes dans les rémunérations des agents de la Fonction publique constituerait un frein objectif à cette mobilité.

Nous en profitons pour rappeler que la CGT se prononce encore et toujours pour l'abrogation du RIFSEEP.

A ce stade, nous nous permettons une incise sur le « témoignage » du représentant de l'OCDE invité ce jour à nos échanges.

L'ensemble de son propos, loin de constituer un exemple d'objectivité, est tout à fait inscrit dans une vision libérale de la société. Ce n'est pas le lieu ici mais l'ensemble des arguments qu'il a développés sont parfaitement discutables et la CGT les conteste.

En tout état de cause, il ne peut y avoir là un élément qui contribue à entamer nos débats de manière sereine.

Ceci dit, la CGT rappelle qu'elle est favorable à reconnaître la manière dont les agents rendent le service public. Mais, pour notre organisation syndicale, une telle prise en compte ne peut trouver à se concrétiser que dans un système

renouvelé à l'intérieur du déroulement de carrière avec la remise en place d'accélérateurs.

Cela nécessite impérativement la mise en œuvre de critères liés exclusivement aux missions publiques, qui soient définis de manière transversale avec une forte base collective.

Cela nécessite également de rendre ces critères les plus objectifs possibles et de renforcer le rôle des CAP dans ce domaine. Ce dernier aspect va évidemment à l'encontre des volontés gouvernementales de démanteler les CAP tel que cela nous a été présenté vendredi dernier.

Enfin, nous attirons votre attention de manière ferme sur le fait incontournable qu'un accroissement de la part aléatoire des rémunérations ne manquera pas une fois de plus d'être pénalisant avant tout pour les agents féminins, ce qui va à l'encontre de l'égalité professionnelle qui reste à nos yeux un enjeu essentiel.

Paris, le 28 mai 2018